

	DOIT.	AVOIR.
Rapport.....	3558.68	
À intérêt sur dettes de 1859, dont \$6.80 a été compris dans le rapport.....	50.86	
À projets de billet, frais de poursuite, etc., pour affaires de 1859.....	135.55	
À dommages et déduction sur créances de 1859.	42.44	
À montant transporté pour faire face aux pertes de l'année 1860.....	79.98	
À estimation et déduction des mauvaises cré- ances.....	374.53½	
CREDIT.		
Par créances de l'année 1858.....		1513.02
Par dividende de 1858 forfaits.....		52.80
Par créances du vapeur Yamaska de l'année 1859.....		2375.58
Par créances du vapeur Cygne de l'année 1859..		296.28½
Par intérêt sur créances de 1859.....		4.36
Total.....	\$4242.04½	\$4242.04½

Profits et Pertes de 1860.

	DEBIT.	DOIT.	AVOIR.
À perte sur la navigation du vapeur Yamaska...		922.91½	
À perte sur la navigation du vapeur Cygne....		127.42	
À frais généraux, salaire du secrétaire-trésorier.		100.00	
À pertes d'effets.....		9.20	
À diminution et perte sur bois de corde.....		32.21½	
CREDIT.			
Par salaires forfaits.....			32.00
Par dividende de la compagnie de navigation de Terrebonne et l'Assomption.....			550.00
Par affaires de 1859.....			79.98
Par fond de construction.....			529.77
Total.....		\$1191.75	\$1191.75
Le rapport annuel de 1858 a donné le profit de l'année à.....			
			1513.02
En deduisant de ce montant les comptes omis et la gratification accordée à madame Bourget.	31.90		
Les frais de collection, etc., etc.....	77.40		
La déduction de.....	0.30		
Les mauvaises créances.....	77.32		
Formant en tout.....			186.92
On établit le profit net de l'année 1858 à.....			\$1326.10